

Cher(es) Présidentes et Présidents des associations et cercles étudiants

Concerne : Enregistrement annuel de votre association ou cercle étudiant 2016-2017

Afin de permettre à la Commission culturelle de remettre un avis au Conseil d'administration, relatif à l'enregistrement annuel de votre cercle ou association une procédure informatisée a été mise en place qui permettra la réception et le stockage des documents indispensables

La procédure se fera en 2 étapes

Remplir le formulaire via le lien suivant :

<http://www.ulb.ac.be/dscu/affairesetudiantes/formulaire/> **pour le 31/05/2016**

- A. Devra obligatoirement se faire à partir d'une **adresse mail ULB** : étudiant régulièrement inscrit et dans le bureau du cercle ou de l'association pour 2016-2017

→ La fiche doit être complétée en une fois (une seule manœuvre) vous ne pourrez pas y revenir ultérieurement
 - B. Un message vous sera ensuite envoyé fin mai pour permettre de télécharger vos documents sur OwnCloud (ceci permettra à chaque cercle ou association de consulter ses documents ultérieurement et de les mettre à jour)
1. **Les documents obligatoires** à remettre pour le **15/07/2016** sont les suivants (veuillez leur donner le titre indiqué) :
 - **Bilan moral** de votre association pour l'année académique en cours ;
 - **Bilan financier** de votre association pour l'année académique en cours selon les formes légales prescrites par les statuts de votre association (à télécharger) ;
 - **Le PV de votre Assemblée générale**, ayant approuvé les documents repris aux points 2 et 3 ;
 - **Les copies des cartes d'étudiant** du président, vice-président, secrétaire et trésorier Les copies cartes étudiants 2016-2017 devront être téléchargées dès que possible ;
 - **Vos statuts** et le cas échéant les **modifications aux statuts**, accompagnées du procès-verbal de l'assemblée générale au cours de laquelle ces modifications ont été adoptées (document en annexe).

Attention : Veuillez vous référer au courrier de l'Adjointe du Recteur en date du 16/02/2016

Si votre nom de cercle doit changer, cela implique également un changement de vos statuts (et parution au Moniteur)

2. Convention type – document en annexe

Envoyez la copie de la convention que votre association/cercle a signé avec l'ULB, ou à défaut, renvoyez la convention que vous trouverez en attaché (cf CA 26/01/2015, Annexe18).

3. Fiche Memento (en annexe) – document en annexe

Complétez et envoyez la fiche (en attaché) qui rejoindra le "*Memento des Associations et Cercles étudiants de l'ULB*" disponible sur www.ulb.ac.be/culture/cercles.html

Les cercles et associations en ordre pour le 15/07/2016 seront ensuite enregistrés au Conseil d'Administration de l'ULB pour l'année académique en cours, ceux qui n'auront pas remis les documents ad hoc seront suspendus pour l'année académique 2016-2017(cessation d'activité et remise de clé du local).

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration dans la mise en place de cette nouvelle procédure,

Très cordialement,

Jean-michel De Waele, Vice-recteur

Rachel Mahij , Adjointe du Recteur à la culture

Françoise Leroy, Adjointe du Vice-recteur aux affaires étudiantes